

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 12 DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **MARDI 12 DECEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 6 décembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. OBOEUF Gérard a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à Mme CROWYN Véronique.

Secrétaire de séance : Mme WOZNY Florence

Fin de la séance : 20h50

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION « CHAPEAU » PETITE VILLE DE DEMAIN -
AUTORISATION DE SIGNATURE.**

2023-12-N° 14

Dans le cadre de la politique d'accompagnement des territoires, l'Etat a mis en place deux programmes de revitalisation au bénéfice des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité, le programme « Action Cœur de Ville » (ACV) et le programme « Petites Villes de Demain » (PVD).

La ville de Saint-Omer a été retenue au titre du programme ACV. Une convention cadre pluriannuelle a été signée le 2 juillet 2018 entre la ville de Saint-Omer, la CAPSO, l'Etat et l'ensemble des partenaires du programme, convention qui a fait l'objet d'un avenant en décembre 2020. Le prolongement du programme ACV a été annoncé jusqu'en 2026, celui-ci donnera lieu à la définition d'un nouveau projet de revitalisation du cœur d'agglomération pour la période 2023-2026.

La ville d'Aire-sur-la-Lys a été retenue au titre du programme PVD. Une convention d'adhésion a été signée le 21 mai 2021 entre L'Etat, la CAPSO et la commune d'Aire-sur-la-Lys. La convention-cadre PVD a été signée le 17 novembre 2022.

Une seule ORT étant possible à l'échelle de l'intercommunalité, le périmètre établi sur Aire-sur-la-Lys dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » vient compléter celui déjà établi à Saint-Omer dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville ». Pour ce faire, l'Etat a souhaité l'établissement d'une convention introductive dite chapeau, reprenant une synthèse du projet de territoire du Pays de Saint-Omer, et explicitant le positionnement de ces deux communes.

Cette convention chapeau signée en novembre 2022, a un rôle de présentation et de coordination entre la convention-cadre Action Cœur de Ville et le dispositif Petites Villes de Demain. Disposer d'une ORT unique permet le développement d'une stratégie territoriale partagée et cohérente.

Le périmètre d'intervention ACV de Saint-Omer étant modifié pour la période 2023-2026, la ville d'Aire-sur-la-Lys est amenée à se prononcer sur ce nouvel avenant, qui annule et remplace la convention chapeau signée en novembre 2022.

Le Conseil municipal,

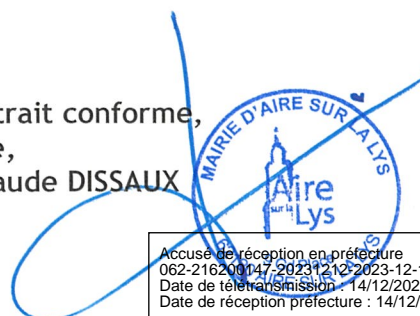
Après avoir entendu le rapport de Monsieur DISSAUX Jean Claude - Maire ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à l'évolution du périmètre ACV de Saint-Omer de la convention chapeau valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) commune aux programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain ».

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20231212-2023-12-14-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023